

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2017-05 du Comité syndical du Vendredi 10 février 2017

**PROGRAMME D' ACTIONS 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES
MULTIPOLAIRES DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT**

L'an deux mil dix sept le dix février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2 Parc d'Activité de Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 janvier 2017.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN (procuration de Frédéric ROIG), Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Laurent DUPONT), Michel SAINTPIERRE (représenté par Georges PIERRUGUE), Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Laurent SINTES, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 19+1 procuration	

Vu le contenu de l'action (accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs, près d'une trentaine de membres accompagnés , participation aux réseaux régionaux, participation à des salons et partenariats universitaires ...etc)

Considérant qu'il convient de compenser la suppression de la subvention du conseil départemental qui intervenait sur la pépinière à hauteur de 20 000€, nous avons effectué une demande auprès de la Région à hauteur de 50 000€ (32 000 en 2016).

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée dans l'annexe ci-jointe et mise en œuvre à compter de janvier 2017
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous,

Subventions	Montant	%
Région Languedoc-Roussillon	50 000€	31%
Europe - FSE	60 500€	38%
Autofinancement	50 170€	31%
Privé		
Total	160 670€	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Clermont l'Hérault, le 16 janvier 2017

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 16 janvier 2017


Le Président du Syndicat
Louis VILLARET



Publiée le 16 janvier 2017
Transmise le 16 janvier 2017